

Fiche de poste

Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à l'école « Les jeunes pousses » de Saint Éloi

Cadre et implantation

La création et le déploiement des UEMA sont inscrits dans le cadre du troisième plan autisme 2013-2017. Les personnels intéressés consulteront l'instruction ministérielle n°DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement maternelle autisme. Cette instruction détaille les objectifs et le fonctionnement des UEMA.

Ces unités d'enseignement concernent plus particulièrement des enfants/des élèves de 3 à 6 ans présentant des TSA sévères et n'ayant pas ou peu développé la communication verbale.

Une unité d'enseignement maternelle autisme scolaire est implantée à l'école primaire « Les jeunes pousses » de Saint Éloi à la rentrée 2022. L'accompagnement médico-social des élèves sera assuré par un IME (qui sera connu ultérieurement). Le professeur des écoles spécialisé est nommé sur le poste d'enseignant de l'UEMA de l'IME et exercera à l'école de Saint Éloi.

Conditions requises

L'enseignant est titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme équivalent (CAPA-SH option D avec option autisme le cas échéant), a participé si possible à plusieurs journées de formation sur les troubles du spectre autistique (TSA) ou a l'expérience des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.

Missions

- Piloter le projet de l'UEMA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels ;
- Partager et construire avec les professionnels de l'UEMA des outils communs au service de la scolarisation des élèves ;
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels ;
- Participer aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEMA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...).
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire ;
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEMA.

Compétences pour occuper le poste

Être en mesure de :

- Travailler en équipe avec des partenaires différents ;
- Favoriser l'établissement de relations de confiance ;
- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves ;
- Communiquer régulièrement avec les familles ;
- Coordonner une équipe ;
- Avoir un esprit de synthèse et des qualités rédactionnelles ;
- Être personne ressource particulièrement sur l'autisme et sur la pédagogie inclusive ;
- Avoir des connaissances suffisamment solides sur :
 - Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (HAS).
 - L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
 - Les programmes et les enjeux du cycle 1 de l'école maternelle.
 - Le cahier des charges des UEMA.

Caractéristiques spécifiques

Votre première mission est celle d'un enseignement visant à proposer aux élèves en situation de handicap, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap.

Vous rédigerez un rapport d'activité annuel. Ce rapport sera remis à l'IEN adjoint à l'IA-DASEN chargé de l'ASH. Il sera un élément constitutif de l'évaluation de votre pratique d'enseignement.

Un projet de l'UEMA devra être rédigé dans la première année d'exercice et actualisé tous les ans en fonction des élèves accueillis. Ce projet sera remis au directeur d'école, à l'inspecteur ASH, à l'inspecteur de circonscription ainsi qu'à la CDAPH qui s'appuie sur celui-ci pour orienter les élèves.

Le professeur des écoles spécialisé travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjoint à l'IA-DASEN chargé de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription Nevers 1. L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec le poste.

Le service du professeur des écoles spécialisé s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves, et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles et à la formation.

Contacts pour information

Caroline Daoust, Conseillère Pédagogique ASH : caroline.daoust@ac-dijon.fr 03.86.71.70.30

Marine Semiao, Professeure Ressource Autisme : ressourcetsa58@ac-dijon.fr 03.86.93.22.14

Pour postuler

Envoyer pour le 18 mars 2022 (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.i58@ac-dijon.fr